



## ANNEXE X

### de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2025/63

Référence SPW-ARNE :

Référence SPW-TLPE :  
10020779/DGU.ama

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS UNIQUE

### ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le projet a été soumis par **la s.r.l. RECY-CABLES, Ferrer 63 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue Ferrer 63 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING, deuxième division, section E, n°s 463 A 2, 463 C 2.**

Le projet consiste à **exploiter un centre de tri et de regroupement de déchets non dangereux ainsi qu'un centre de prétraitement de déchets non dangereux**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 30/12/2025	Le 05/01/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'Urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 22/01/2026	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est **le collège communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** par courriel : **enquete@seraing.be** ou par téléphone : **04/330.87.56**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.r.l. RECY-CABLES** - Courriel : **salvaprovato@hotmail.com** ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 30 décembre 2025**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(CDLD art. L1132-5)

Vanessa PIRON  
Employée d'administration

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE